

Secrétariat de direction

Céret, le 29 novembre 2023

Affaire suivie par :
Isabelle Panabières

☎ : 04 68 87 92 25 / 04 68 87 12 23
Mél : ce.0660601v@ac-montpellier.fr

31, avenue Michel Sageloli
66400 CÉRET
www.clg-amade-ceret.ac-montpellier.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

N° de séance : 3

20 membres présents.

Le quorum étant atteint, Madame FLEURY Florence, Chef d'établissement ouvre la séance à 17h38.

Au titre du principe de rotation, Mme le chef d'établissement sollicite les membres du CA pour assurer le secrétariat de séance.

Secrétaire de séance :
Mme DOS SANTOS Chloé
Parent d'élève APA

Ordre du jour

- I - Questions administratives**
 - Approbation PV CA du 7 novembre 2023
 - Convention
- II - Questions financières**
 - Sorties - voyages
 - Budget prévisionnel 2024
- III - Questions pédagogiques**
 - Date oral DNB blanc
 - Protocole RCD
 - Protocole PHARE
- IV - Questions diverses**

**Le procès-verbal du conseil d'administration du 7 novembre 2023
est approuvé à l'unanimité.**

I/ - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

➤ Ordre du jour

Une motion est ajoutée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est maintenu comme annoncé.

➤ Approbation PV CA du 7 novembre 2023

Le Procès-verbal du conseil d'administration du 7 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 20

Approuvé à l'unanimité

➤ Convention « Le Maillon Solidaire »

Ce projet concerne la restauration scolaire. Le collège s'engage dans un partenariat avec l'association « Le Maillon Solidaire » basée à Sorède. L'association récupère les denrées non consommées en amont de la restauration (surplus alimentaire avant préparation des repas) afin de les redistribuer à des associations d'aide alimentaire locales. L'association se déplace et prend en charge toute la logistique : gèrent les pesées et la distribution. Il n'y a donc aucune surcharge de travail pour le personnel. Une réflexion est en cours sur la gestion des déchets alimentaires après le service.

II/ - QUESTIONS FINANCIERES

➤ Sorties - voyages

Voyage à Valencia

Voyage organisé par Mme Valéro, initialement prévu du 6/11/2023 au 10/11/2023 et ouvert aux 3^{ème} B et 3^{ème} C.

Coût global : 21 365,24 € soit 339,13 € par participant. La participation avait été fixée 285 € par famille. Le projet n'a pas pu se dérouler aux dates initiales à cause des difficultés de mise en place car très proche de la rentrée scolaire.

Depuis, le projet a été ouvert aux 3^{ème} F et a été reporté au mois de janvier 2024. Le budget global a pu être réduit à 20 008,48 €. Malgré l'ouverture à une troisième classe le nombre de participants baisse à 53 élèves et le coût par participant augmente donc de 10€. Le montant demandé aux familles ne change pas mais le budget n'est donc plus à l'équilibre pour la part du collège. Les enseignants organisateurs sont en attente des recettes des ventes sur les marchés et de l'aide éventuelle de certaines mairies.

Votants : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20
Approuvé à l'unanimité

➤ Budget prévisionnel 2024

Mme Fleury a rappelé que le budget repose sur 3 principes : unité/équilibre/sincérité. Elle fait également un rappel de l'organisation financière des EPLE.

Intervention de Mme Gil qui présente le budget détaillé.

Le budget se fait sur une année civile et non une année scolaire.

Le collège avait, ces dernières années, un fonds de réserve trop important qui a induit une baisse de dotation du CD. Le CD préconise un fonds de réserve de 30 à 60 jours de fonctionnement, or, le collège était au-dessus. Cette année, le collège devrait revenir à un fonds de réserve correspondant à ce que le CD préconise.

Différentes pistes d'économie ont été évoquées : papier, chauffage. Un projet d'isolation devrait être lancé par le CD mais après 2024 et en plusieurs tranches et sur plusieurs années.

Le budget 2024 est porté au vote :

Votants : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20
Approuvé à l'unanimité

III/ - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

➤ **Date oral DNB**

L'oral du brevet blanc est fixé au 20 mars 2024. Suspension des cours de l'ensemble des classes ce jour-là.

L'oral blanc se fera dans les mêmes modalités que l'oral du brevet.

L'oral du brevet aura lieu le 5 juin 2024 pour mémoire.

Votants : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 20
Approuvé à l'unanimité

➤ **Protocole RCD**

Présentation du plan annuel de remplacement de courte durée.

Les absences de courte durée ont représenté 7,5% des absences totales en 2022/2023.

Modalité : 23 enseignants inscrits au PACTE. Les enseignants sont sollicités sur la base du volontariat. Un délai de prévenance de 36h convient aux enseignants et à la Direction. Sur la base du volontariat, les enseignants inscrits au PACTE peuvent également remplacer « au pied levé » un collègue absent.

Les AED peuvent également prendre en charge une classe et travailler avec eux des compétences plus transversales comme l'informatique par exemple.

Depuis septembre, les élèves ne peuvent plus permuter les cours comme ils le faisaient jusqu'alors pour raccourcir les journées. Le besoin de mieux communiquer auprès des élèves a été soulevé car cette nouvelle organisation a suscité quelques incompréhensions auprès des collégiens.

➤ **Protocole PHARE**

Protocole de lutte contre le harcèlement scolaire.

Au collège : 5 enseignants référents + 2 CPE référents + 1 groupe d'élèves ambassadeurs.

Les élèves ambassadeurs, appelés « Suricats » portent un bracelet pour pouvoir être identifiés par tous. Ils sont formés par les gendarmes de la MPPF.

En cas de suspicion de harcèlement, une fiche alerte est complétée, qui donne lieu à des entretiens avec l'ensemble des élèves concernés par la situation. Puis différentes réponses sont possibles selon la situation. (cf. schéma de présentation du protocole)

En 2022/2023 72 entretiens ont été réalisés.

Mme Bourdin souligne qu'il faut bien prendre en compte que dans les cas de harcèlement il y a une notion de domination d'un individu et d'intimidation. La plupart du temps, il ne s'agit que de querelles entre collégiens pour lesquelles le simple fait de réaliser des entretiens suffit à les arrêter.

Au collège, les enseignants référents sont connus des élèves et une boîte est également mise à disposition (elle a très peu été utilisée par les élèves l'an dernier).

Une communication importante sur ce dispositif est faite auprès des 6^{èmes}.

IV/ - QUESTIONS DIVERSES

Motion des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

Les enseignants présentent une motion afin d'informer le CA de la répétition d'incidents et incivilités de parents à l'égard des enseignants par mail ou sur l'ENT et de la vie scolaire au portail ou au téléphone.

Les enseignants déplorent la diffusion d'articles de presse rédigés sur la base d'informations non vérifiées. Ils déplorent également le manque de transparence et de communication de la part des autorités compétentes (rectorat) sur les suites données aux différentes situations remontées.

Les associations de parents d'élèves soutiennent les enseignants dans leur démarche.

QUESTIONS DE L'UNAAPE :

✓ Lors des sorties scolaires où les élèves externes peuvent-ils ranger leurs sacs ?

Les élèves externes peuvent laisser leurs affaires dans les salles de classe non utilisées pendant les sorties. Ils ne peuvent pas les laisser à la vie scolaire qui ne peut pas avoir la responsabilité des affaires personnelles des élèves.

Cette question fait référence particulièrement à une sortie au cinéma. La situation suscite l'interrogation de l'enseignante ayant participé à la sortie. L'enseignante confirme que les élèves auraient dû laisser les sacs dans la classe. Il y a à priori eu un malentendu lors de cette sortie et la situation ne devrait pas se reproduire. L'enseignante évoque par ailleurs le problème des téléphones portables que les élèves sortent et mettent dans leurs poches et qui du coup tombent et perturbent la projection, alors que les téléphones portables sont interdits au collège et pendant les sorties scolaires.

✓ Serait-il possible de ne pas donner de devoirs pour les vacances de Noël qui est une fête familiale ?

La demande a été entendue par le corps enseignant.

Les troisièmes ont leur rapport de stage à faire lors de cette période. Les enseignants veillent donc à ne pas les surcharger par ailleurs. Concernant les autres niveaux, les devoirs restent à l'appréciation de chaque enseignant.

✓ Manque t-il des effectifs auprès des surveillants ? Sous quels critères sont-ils embauchés ?

Il ne manque pas de surveillant à ce jour.

La séance est levée à 19h27.

La secrétaire de séance,

C. DOS SANTOS



Le Chef d'établissement,



F. FLEURY

MOTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Jean Amade s'inquiètent d'une dégradation des relations avec plusieurs parents d'élèves.

En effet, depuis la rentrée de septembre, plusieurs incidents ou incivilités émaillent les échanges avec des parents d'élèves. Nous déplorons des messages peu respectueux et désagréables, au pire agressifs et menaçants, postés via la messagerie ENT. Ainsi, plusieurs enseignants se voient "sommés" de justifier des résultats d'évaluations, des devoirs donnés à la maison ou des moments de classe. Nombreux sont ceux d'entre nous qui ont été sollicités afin de s'expliquer et font face à des commentaires, qui au travers d'un écran, sont souvent sans filtre. Quant à la vie scolaire, elle est aussi régulièrement victime des mêmes comportements (téléphone, portail...).

D'autre part, la multiplication des incidents impliquant les réseaux sociaux est une source croissante d'inquiétude. Des parents d'élèves s'en prennent au personnel du collège : invectives, menaces, dénonciations nominatives des individus... Les commentaires apparaissant sous ces messages laissent perplexes, voire angoissent celles et ceux qui les lisent, se sentant notamment remis en question dans l'exercice de leur métier.

Enfin, des articles peu renseignés paraissent dans des médias locaux et contribuent à dégrader l'ambiance au sein des classes, les relations entre adultes et la confiance en l'école et le métier d'enseignant et d'éducateur.

Nous voulons rappeler que ce genre de messages diffusés sur un réseau social peut donner lieu à un dépôt de plainte en gendarmerie.

Aussi, nous aurions besoin d'une communication plus claire et transparente de la part des cellules en charge de ces affaires. Nous souhaiterions que les informations sur le suivi des divers incidents nous soient transmises par les autorités compétentes. En l'état, nous avons le sentiment de subir le dévouement colérique de certaines et certains, sans que ces personnes ne se questionnent sur l'impact de ces messages haineux sur les individus. Nous faisons référence à de réelles angoisses vécues et racontées par nos collègues.

Le collège n'a pas être sali ni subir ces ingérences au cœur de notre travail.

Protocole pHARe

Collège Jean Amadé - CERET

Action collective

Situation problématique : intimidation, harcèlement, mise à l'écart, mal-être...

Ambassadeurs repèrent les victimes

N'importe quel adulte de l'établissement

★ *Fiche "alerte" à compléter* ★

Consultation du personnel éducatif

Equipes pédagogiques

CPE

Recueille les informations

Filtre les cas à traiter par la cellule pHARe

Equipe de Direction

AS
Infirmiers
Psy EN

Vie Scolaire :
AED, AESH

★ *Fiche de saisie de la cellule pHARe à compléter* ★

Enseignants
volontaires
et
tout autre personnel

Entretiens
individuels

Médiation
entre
élèves

Cercles de
justice
restaurative

★ *Fiches "entretiens" à compléter* ★

Entretiens de suivi quelques jours ou semaines après les actions
Retour des bilans au PP et à l'auteur de la fiche "alerte"

Actions de la cellule pHARe